

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Département de la Dordogne

PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE de JAYAC

L'an **deux mil vingt-six, le vingt-neuf juillet, à 18h30**, le Conseil Municipal de la commune **de JAYAC**, **régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Timothée ZUCHER**.

Étaient présents : M. Timothée ZUCHER, Mme. Christine PASQUET, Mme. Isabelle DENIAUD, M. David FAURE, M. Guy ESTRUC, M. Francis DEVIERS, M. Romain BOPP, Mme. HENRY Catherine, Mme. BÉCHAT Émilie

Étaient absents excusés : M. GAGNEBÉ Sébastien, Mme. Marie-Noëlle LEROY

Étaient absents non excusés : -

Procurations : -

Secrétaire : M. FAURE David

INFORMATION : Election secrétaire de séance

M. FAURE David est désigné secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

Désignation d'un ou d'une secrétaire de séance
Approbation du PV du précédent conseil municipal
Désignation des membres de la commission Communale des Impôts Directs (CCID)
Participation au projet ERRE
Projet achat grange et terrains
Questions diverses

DÉLIBÉRATION N° 2026-01 : Désignation d'un ou d'une secrétaire de séance

Les membres présents forment la majorité des membres en exercice.

M. FAURE David a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'il a acceptées.

09 VOTANTS
09 POUR
00 CONTRE
00 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N° 2026-02 : Approbation du PV du précédent conseil municipal

M. le Maire propose au conseil municipal, de valider le Procès-Verbal du conseil municipal du 01 juillet 2026.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité approuve le Procès-Verbal du précédent conseil municipal.

09 VOTANTS
09 POUR
00 CONTRE
00 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N° 2026-03 : Désignation des membres de la commission Communale des Impôts Directs (CCID)

Monsieur le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou par l'adjoint délégué.

Dans les communes de moins de 2 000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 18 ans révolus, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission et un commissaire doit être domicilié en dehors de la commune.

Par ailleurs, l'article 44 de la loi de finances rectificative pour 2011 modifie les règles de fonctionnement de la commission communale des impôts directs en prévoyant la présence éventuelle et sans voix délibérative d'agents de la commune ou de l'EPCI dans les limites suivantes :

- 1 agent pour les communes dont la population est inférieure à 10 000 habitants ;
- 3 agents au plus pour les communes dont la population est comprise entre 10 000 et 150 000 habitants ;
- 5 agents au plus pour les communes dont la population est supérieure à 150 000 habitants.

La nomination des commissaires par le directeur des services fiscaux a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement des conseillers municipaux, soit au maximum avant le 27 juillet 2020,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité, pour que cette nomination puisse avoir lieu, de dresser une liste de 24 noms,

- M. BOPP Hubert, demeurant à Jayac
- M. BROUSSE Stéphane, demeurant à Jayac
- Mme. BROUSSE Patricia, demeurant à Jayac
- Mme. BOPP Sylvie, demeurant à Jayac
- Mme. FROIDEFOND Céline, demeurant à Jayac
- M. MORICEAU Maxence, demeurant à Jayac
- M. APPEL-MULLER Patrick, demeurant à Jayac
- M. DEVIERS Dominique, demeurant à Jayac
- M. VILLARD Benoît, demeurant à Jayac
- M. PERIQUOI Alain, demeurant à Paulin
- Mme. DEVIERS Laëtitia, demeurant à Jayac
- M. HALARD Didier, demeurant à Jayac
- M. RICHARD Aurélien, demeurant à Jayac
- Mme. COULIER Laure, demeurant à Jayac
- Mme. SEEGERs Nathalie, demeurant à Jayac
- M. SEEGERs François, demeurant à Jayac
- M. DEVIERS Frédéric, demeurant à Jayac
- Mme. DOUBLEIN Christine, demeurant à Jayac
- M. FAURE David, demeurant à Jayac

- Mme. DENIAUD Isabelle, demeurant à Jayac
- M. ESTRUC Guy, demeurant à Jayac
- Mme. HENRY Catherine, demeurant à Jayac
- Mme. BECHAT Emilie, demeurant à Jayac
- Mme. LE ROY Marie-Noëlle, demeurant à Jayac

09 VOTANTS
09 POUR
00 CONTRE
00 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N° 2026-04 : Participation au projet ERRE

Madame Isabelle DENIAUD 3ème adjointe présente au conseil municipal le programme ERRE porté par l'association des maires de France. Ce programme permet de lutter contre les violences intrafamiliales.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité propose de continuer à participer au programme ERRE et de désigner David FAURE et Isabelle DENIAUD comme référent ERRE (Elu Rural Relais de l'Egalité)

09 VOTANTS
09 POUR
00 CONTRE
00 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N° 2026-05 : Projet achat grange et terrains

M. le Maire informe le conseil municipal, la proposition d'acquérir la grange et terrains sur les parcelles AR n° 182 ; AR 183 ; AR 184 de 9 151 m²

Après en avoir délibéré, le conseil municipal et à l'unanimité approuve le choix d'acquérir la grange et terrains

M. le Maire proposera à M. FAURE Dominique (propriétaire de la grange et terrains) d'acquérir le tout pour la somme de 20 000€.

09 VOTANTS
09 POUR
00 CONTRE
00 ABSTENTION

Séance levée à 20h15

Signature Maire M. Timothée ZUCHER

Signatures M. David FAURE